

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1836.

Amendemens au budget des voies et moyens.

Amendement de M. le Ministre des Finances.

REDEVANCES SUR LES MINES.

Principal (rétabli à 5 p. %).	100,000
10 p. %	10,000
5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception.	5,500
	115,500

Amendement de M. P. DAVID.

Les cigares étrangers seront imposés, à la valeur, à leur entrée en Belgique.

Les cigares de cent francs et plus le mille paieront trois centimes par pièce.

Ceux de 60 à 100 francs le mille paieront deux centimes par pièce.

Ceux au-dessous du prix de 60 francs le mille paieront un centime par pièce.